

BIEN SIGNER SON CONTRAT S21 (papier)

Installations de puissance > 100 kWc



Un contrat doit obligatoirement être paraphé, daté et signé par le/les producteur(s) et l'acheteur et être accompagné de ces pièces jointes. **Voici la check-list des points clés :**

- Imprimez le contrat en 2 exemplaires identiques
- Joignez à votre contrat **vosre attestation de conformité** (pour plus d'informations, cliquez ici)
- Joignez à votre contrat **le bilan carbone** des panneaux photovoltaïques
- Paraphez l'ensemble des pages en bas à droite (initiales nom + prénom)
- Sur la dernière page : datez, signez et indiquez la qualité du signataire (si mandataire ou professionnel)



Votre contrat est signé par un mandataire ?

Vous devez fournir le mandat correspondant (modèles disponibles sur www.edf-oa.fr)



Vous avez déclaré une puissance Q ?

- Lorsque plusieurs installations sont situées sur le même site d'implantation (au sens de l'annexe 3, de l'arrêté du 8 octobre 2021), **vous devez joindre au contrat un plan de situation** des dites installations, en précisant leurs références (BTA...) et les distances entre les installations.
- Ce document est contractuel il doit être fourni simultanément avec les pièces jointes du contrat. Sans ce document, votre contrat ne pourra pas être signé.

1.2 Caractéristiques principales

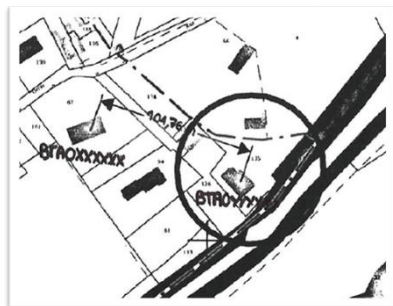
Les caractéristiques principales de l'installation sont décrites dans la demande complète de raccordement, éventuellement modifiée.

Elles comprennent notamment les informations suivantes :

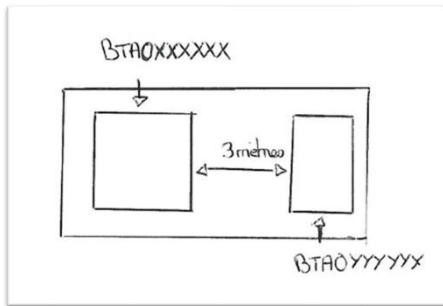
- Puissance crête installée : P = 3.0 kWc
- Somme des puissances crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même site d'implantation, dont les demandes complètes de raccordement au réseau public ont été déposées dans les dix-huit mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au réseau public de l'installation objet du présent contrat : Q = 3 kWc.

- Exemples de Plan de situation

Exemple 1 : Plan cadastral



Exemple 2 : Dessin



Exemple 3 : Photo

